Communauté de Communes des Sucs

Procès-Verbal du Conseil Communautaire

Jeudi 5 février 2026

à 19h30

Salle des Fêtes
Saint Maurice de Lignon

L'an deux mille vingt-cinq, le Jeudi 5 février à 19h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sucs dûment convoqué s'est réuni à Saint Maurice de Lignon sous la Présidence de Monsieur Daniel FAVIER.
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 12 janvier 2026.
Fin de séance : 21 h 15

PRESENTS : 21
Mr Pierre ASTOR, Mr Jean-Paul AULAGNIER, Mme Evelyne BAYET, Mr Jean-Pierre CHAPUIS, Mme Andrée COTTE, Mr André DEFOUR, Mr Éric DUBOUCHET, Mme Nadine DUFOUR, Mr Daniel FAVIER, Mr Alain FOURNIER, Mme Amanda GERENTES, Mme Patricia GOUDARD, Mme Emilie GUERIN, Mme Huguette LIOGIER, Mme Véronique MERLE, Mr André NICOLAS, Mr André PERRIER, Mme Maryse RIBEYRON, Mr Jean-Paul ROCHE, Mr SABATIER Victor, Mme Josiane SUC.

EXCUSES ET POUVOIRS : 4
Mme Sandrine ARIES donne pouvoir à Mme Evelyne BAYET
Mr Daniel DI LITTA donne pouvoir à Mme Patricia GOUDARD
Mme Sophie MOUNIER donne pouvoirs à M Daniel FAVIER
Mr David THIBAUT donne pouvoirs à M Victor SABATIER

ABSENTE non excusée : Mme Marie-Pierre SAHUC

Secrétaire de séance : Mme Amanda Gerentes

****

Approbation du Procès verbal de la séance précédente

- *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve le Procès-verbal de la séance précédente.*

Débat d'Orientations Budgétaires
M Jean-Paul Aulagnier présente le dossier.

- *Le Conseil Communautaire, après avoir débattu sur les orientations budgétaires 2026 :*

*- **prend acte** des grandes orientations compte tenu du contexte particulier de début 2026 ;*
*- **prend acte** du bilan financier de la CCDS au 31/12/2025 ;*
*- **ne souhaite pas** faire évoluer les taux de la fiscalité ;*
*- **propose de fixer** le coefficient de la TASCOM à 1.2 ;*
*- **souhaite** maintenir le taux actuel de la TEOM ;*
*- **ne souhaite pas** fixer un produit attendu pour la taxe GEMAPI ;*
*- **évoque** la possibilité, si nécessaire, de recourir à l'emprunt (ou ligne de trésorerie) pour le financement des investissements.*

RH : Modification d'un poste de travail
M Jean-Paul Aulagnier présente le dossier.

- *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **approuve** la création d'un poste d'adjoint technique territorial à 22 heures hebdomadaire à compter du 01/03/2026 et **autorise** M. le Président ou son représentant à signer l'arrêté correspondant.*

Fonds de concours
M Jean-Paul Aulagnier présente le dossier.

- *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité **approuve** l'attribution des fonds de concours à la commune de Grazac (48 619 €) et à la commune d'Yssingeaux (100 000 €).*

Agence d'attractivité de la Haute-Loire
M Jean-Pierre CHAPUIS présente le dossier.

- *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

*- **approuve** la nouvelle cotisation à 50 € pour l'année 2025/2026 ;*
*- **valide** les futures cotisations dans le cadre de l'adhésion de la CCDS à l'association dans la limite d'une augmentation potentielle raisonnable ;*
*- **autorise** M. le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'adhésion de la collectivité à l'association et à sa mise en œuvre, ainsi qu'aux paiements des cotisations chaque année.*

Maison Villeneuve CCDS
Mme Evelyne BAYET présente le dossier.

- *Le Conseil Communautaire à l'unanimité :*

*- **approuve** la démarche proposée ;*
*- **approuve** l'échange entre la commune et la CCDS des deux bandes de terrains de 33 m², sans soulte, et autorise M. le Président ou son représentant à signer l'acte correspondant et tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;*
*- **approuve** la rétrocession des 33 m² acquis par la CCDS suite à l'échange, par dérogation à l'avis des Domaines, à l'euro symbolique à la société BONNET Assurances Finances ou toute société en substitution ;*
*- **autorise** M. le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces ventes-acquisitions et à leur mise en œuvre.*

FIL CCDS
Mme Evelyne BAYET présente le dossier.
M. Éric Dubouchet n'a pas pris part au vote du fait de son lien familial avec un des porteurs de projet.

- *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres votants :*

*- **approuve** l'attribution des montants de subvention proposés pour les 4 projets présentés ;*
*- **autorise** leur versement selon le règlement intérieur du dispositif ;*
*- **autorise** M. le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de ces subventions.*

Inventaire des ZA
Mme Evelyne BAYET présente le dossier.

- *Le Conseil Communautaire à l'unanimité, **prend acte** de l'avancée de la démarche.*

ZA Larjaller : projet industriel et vente foncière
Mme Evelyne BAYET présente le dossier.

M Jean-Paul Aulagnier précise qu'il y aura une trentaine d'emplois. M Alain FOURNIER indique que les divisions de terrains ont été faites en toute transparence. Il évoque le fait que l'entreprise travaille à 90% pour Chanel. Il ajoute que la collectivité n'a pas de travaux à réaliser.

- *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

*- **valide** le projet présenté sur la parcelle BN100 ;*
*- **valide** les conditions de vente et le calendrier de travail, conforme à l'avis des Domaines du 16/12/2025 ;*
*- **valide** l'aménagement de la voirie d'accès ;*
*- **valide** la réservation du lot de 2 663 m² au prix de 35 €/m² à l'entreprise AP Profils selon un calendrier qui restera à caler avec les nouveaux élus et l'entreprise ;*
*- **sollicite** par la suite la commune sur les modalités foncières ;*
*- **autorise** M. le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de la vente et installation du porteur de projet.*

ZA Groumessomme : projet et vente d'un lot
Mme Evelyne BAYET présente le dossier.

➢ Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :
- **valide** la vente d'une partie du lo n° 8 (parcelle BA 143) au prix de 29 € HT/m² à la SCI BELD représentée par M. DOLMAZON et M. BOUQUET ou toute société en substitution ;
- **autorise** M. le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la signature du compromis de vente et l'acte de vente, ainsi que tous documents se rapportant à leur mise en œuvre ;
- **valide** la réservation de la partie restante du lot n° 8 (parcelle BA 143) à la SCI BELD ou toute société en substitution jusqu'au 01/06/2030 au prix de 35 €/m² ;
- **autorise** M. le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette réservation.

ZA La Chomasse : projet et vente de lots
Mme Evelyne BAYET présente le dossier.

➢ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,* ***valide*** *:*
- la vente complémentaire de la parcelle C2126 au prix de 15 € HT/m² à la société STC ou toute société en substitution ;
- la vente de la parcelle C2124 d'une surface de 1074 m², au prix de 20 € HT/m² à la société STC ou toute société en substitution ;
- l'autorisation à M. le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces ventes et à leur mise en œuvre.

ZA La Sausse : achat parcelles communales, bilan étape et prix de vente
Mme Evelyne BAYET présente le dossier.

➢ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*
- ***approuve*** *l'acquisition d'une partie des parcelles BI 60, 661, 657, 758 constituants l'accès et la plateforme aménagées par CCDS, à la commune de Retournac, au prix de 2 €/m² ;*
- ***approuve*** *le prix de vente de la plateforme à 28€ HT/m² ;*
- ***autorise*** *M. le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette acquisition et à sa mise en œuvre.*

Partenariat CMA Haute-Loire
Mme Evelyne BAYET présente le dossier.

➢ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*
- ***approuve*** *la démarche avec la CMA 43*
- ***autorise*** *M. le président ou son représentant à signer tout documents portant sur la mise en œuvre de ce partenariat.*

Centre aquatique O des Sucs : grille tarifaire
Mme Evelyne BAYET présente le dossier. Elle précise qu'il faut être prudent sur les tarifs afin d'attirer le plus grand nombre. M. Victor SABATIER fait remarquer qu'il faut réserver très tôt les séances d'aquabike et payer dans la foulée (réservation en mai pour un début de cours en septembre). Cela pose problème lorsque certaines personnes, pour des raisons parfois justifiées, ne peuvent plus y aller ensuite. Mme Evelyne BAYET indique qu'elle prend note et qu'elle vérifiera si la procédure est modifiable.

➢ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*
- ***approuve*** *les nouveaux tarifs proposés pour la saison 2026-2027 à compter du 1er juin 2026,*
- ***approuve*** *la modification à apporter au règlement intérieur*
- ***autorise*** *M. le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à leur mise en œuvre.*

Opération composteurs CCDS
M Éric DUBOUCHET présente le dossier. Il fait le premier bilan des demandes habitants et constate que cela répond à des besoins. Il précise que les écoles, maisons de retraite, hôpitaux, établissements d'accueil enfance, petite enfance et l'ensemble des établissements de service à la population pourront également bénéficier de l'opération en fonction de leur taille et leurs besoins.

➢ *Le Conseil Communautaire à l'unanimité :*
*- **valide** l'abandon du marché pressenti avec la société « Vers la terre internationale » ;*
*- **valide** une nouvelle consultation auprès des candidats ayant déposé initialement une offre dans le cadre d'une procédure simplifiée ;*
*- **autorise** M. le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'offre retenue et à sa mise en œuvre.*
- **valide** l'avenant au règlement de l'opération compostage individuel et **autorise** M. le Président ou son représentant à le signer ainsi que tout document se rapportant à sa mise en œuvre.

Avenant 1 à la convention de prestation de services avec le SYMPTTOM pour la collecte du verre des déchetteries
M Éric DUBOUCHET présente le dossier.

➢ *Le Conseil Communautaire **valide** l'avenant proposé, et **autorise** M. le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.*

EPAGE : actions et BP 2026 proposées
M André DEFOUR présente le dossier.

➢ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*
*- **valide** le budget prévisionnel 2026 de l'EPAGE et les propositions d'orientations faites par le Bureau et la commission,*
*- **autorise** M. Le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à la mise en œuvre des actions avec l'EPAGE.*

SPANC CCDS
M Éric DUBOUCHET présente le dossier.

➢ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*
*- **valide** les adaptations au règlement intérieur ;*
*- **autorise** M. le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant au règlement et à sa mise en œuvre.*

Dossiers aide à l'habitat OPAH : derniers dossiers
Mme Maryse RIBEYRON présente le dossier.
*Le Conseil Communautaire **prend acte** des attributions de subventions approuvées par le Bureau dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil Communautaire en date du 13/01/2021.*

Questions diverses :
-M André PERRIER remercie la CCDS pour les aides aux commerçants. Ces subventions sont importantes à maintenir et sont facilitatrices par rapport aux banques.

-M Victor SABATIER questionne sur la posture de la CCDS par rapport à la demande de garantie d'emprunt des Cèdres à Beaux.

M Jean Paul AULAGNIER signale qu'un dossier comme celui-ci aurait dû être étudié plus tôt. Il est arrivé comme un « cheveu sur la soupe ». Il regrette qu'il n'y ait pas eu de réunion de VP entre mi-novembre et mi-janvier qui aurait permis de l'étudier. Il indique aussi qu'il y a une erreur d'explication dans la presse.

M Alain FOURNIER dit que le dossier pose la question de la compétence. Il aurait fallu que les élus travaillent sur la prise ou pas de compétence. Il ne voit pas pourquoi le Conseil Départemental devrait dicter les choix de la CCDS. Et s'il n'y a pas de risques, pourquoi la CDC demande-t-elle

une caution ? Une garantie est un engagement pour la collectivité. Il indique que, dans sa commune, il n'a pas été accordé de garantie d'emprunt à l'EHPAD, mais il a été accordé une subvention. Il indique aussi que l'Hôpital d'Yssingeaux pourrait faire la même demande.

M Daniel FAVIER signale que la commune de BEAUX n'aurait pas pu participer, car ses finances ne sont pas suffisantes. Il a indiqué à la présidente du Département que la prochaine mandature pourrait se saisir du dossier.

M Pierre ASTOR rappelle qu'en 2008, la commune de Retournac avait été sollicitée pour une garantie d'emprunt pour son EHPAD. La commune avait refusé et compensé par des échanges fonciers.

-Mme Amanda GERENTES rappelle aux élus la « fête des bébés » qui aura lieu le 28/02/2026 après midi dans la salle des fêtes de St-Maurice de Lignon

A Lapte, le 26 février 2026,

Le Président,

Daniel FAVIER

La secrétaire de séance

Amanda GERENTES